

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2021

STRUCTURATION DE FILIERES A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Calendrier prévisionnel :

Ouverture du 26 avril 2021 au 30 juin 2021

Jury de sélection des dossiers septembre 2021

I. **Le développement de filières HVE en Normandie**

Suite au Grenelle de l'environnement en 2007, la démarche volontaire environnementale HVE Haute Valeur Environnementale a abouti en 2011. Elle a d'abord été mise en œuvre par les filières viticoles face à l'explosion du marché du Bio. Elle est accessible par 2 voies : A (biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et de l'irrigation) ou B (intrants/CA et biodiversité).

Cette démarche répond à un contexte actuel en lien avec la loi Egalim, la réforme de la PAC, les attentes des consommateurs et autres attentes sociétales. Un logo commercial est uniquement utilisable sur le niveau 3.

Ces éléments de contexte sont propices au développement de labellisation HVE. Le développement au niveau national de la Haute Valeur Environnementale est particulièrement dynamique en ce moment avec plus de 8 200 exploitations certifiées. **Avec moins d'une dizaine d'exploitations certifiées en HVE, la Normandie est très en retard comparativement aux autres régions de la France.**

A ce titre, la Région Normandie souhaite encourager les initiatives qui permettront de certifier les démarches collectives de l'ensemble d'une filière HVE de l'amont à l'aval en impliquant la transformation et la distribution.

Dans le cadre de sa politique agricole, la Région Normandie active plusieurs dispositifs permettant d'accompagner les démarches HVE. A ce titre, elle finance via le dispositif *Conseil Agricole Stratégique Environnemental et Economique (CAS2E)* les démarches préalables à une certification HVE. Par ailleurs, une bonification de point est accordée aux exploitations agricoles certifiées ou en cours de certification HVE pour le dispositif *Investissements dans les exploitations agricoles pour une agriculture normande performante (ANP)*. Des moyens sont également mobilisés via le *Contrat d'objectif « La Normandie en transition agroécologique »* afin de sensibiliser les agriculteurs et les filières à l'intérêt de la certification Haute Valeur Environnementale.

Lors des concertations organisées avec les représentants des filières agricoles pour la construction du Plan Stratégique National de mise en œuvre de la future PAC, ces pistes avaient été évoquées de même que l'option de mise en place de contrats de transition.

ANNEXE 1

C'est dans ce sens, que cet appel à manifestation d'intérêt vise à inciter les opérateurs économiques de l'aval, coopératives, organisations de producteurs et industries de l'agroalimentaire ou de l'agro-industrie à construire les filières HVE normandes de demain.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant l'ensemble des points suivants :

- La possibilité d'offrir une valorisation des produits par la certification des filières d'élevage (lait, viande ...) et des cultures d'intérêt pour la Normandie (filières légumières, cultures industrielles, céréales, horticole ...)
- La mobilisation déjà effective et *in fine* d'un nombre important d'agriculteurs dans le projet
- L'intégration de l'amont à l'aval de la filière
- Une diffusion rapide vers un nombre important de producteurs
- Un modèle d'accompagnement des agriculteurs pour certifier l'ensemble de cette démarche en particulier sur l'ensemble des cycles de rotations de culture

L'opérateur économique pourra préciser les actions qu'il a mené et exposera les actions supplémentaires qu'il souhaite mener en collaboration avec la Région.

Exemple :

- Soutien financier individuel à des agriculteurs s'engageant dans l'adaptation de leurs pratiques afin d'obtenir la certification HVE 3 dans le cadre de ces démarches collectives (financement de la prise de risque, financement de la certification,...)
- Soutien en co financement Région sur les démarches décrites ci-dessus.

II. Précisions des termes « HVE »

Cet AMI ne s'adresse qu'à la certification HVE de niveau 3 qui répond aux exigences de la loi Egalim et à un niveau environnemental élevé.

La certification doit permettre d'avoir une démarche collective de certification de filières entières..

III. Objectifs de l'AMI

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'identifier des pistes de certification de filières normandes sur du niveau HVE3 et d'arriver à moyen terme à la mobilisation d'un grand nombre d'agriculteurs.

Il s'agit de favoriser les dynamiques régionales sur cette thématique en accompagnant au mieux les porteurs dont le projet présente des retombées pour le territoire, en fonction des besoins exprimés (financier, recherche de partenaires, implantation, etc.).

ANNEXE 1

Selon l'état d'avancement de votre projet, les moyens d'accompagnements suivants vous seront alors proposés :

- Un accompagnement et l'implication d'une équipe de la Région pour favoriser le développement du projet,
- Une priorisation et un fléchage vers les dispositifs financiers adéquats ainsi qu'un rendez-vous dédié pour faciliter les demandes d'aides.

IV. Modalités d'analyse du dossier de candidature

Les candidatures seront analysées sur la base des critères généraux ci-dessous.

- Intérêt et pertinence du projet
- Projet intégrant toute la filière de l'amont à l'aval avec la transformation et la distribution
- Effet structurant pour la Région et/ou pour le territoire : résultats attendus en termes d'emploi et de développement économique, etc.

Un comité technique composé de techniciens de la Région et de partenaires institutionnels sera chargé d'analyser chaque projet et d'émettre un avis.

Ce comité technique pourra faire appel à des experts et partenaires externes, soumis à des exigences de confidentialité et, dans ce cas, en informera le porteur de projet.

V. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région Normandie à l'adresse : <https://aides.normandie.fr> et doit être envoyé **au plus tard le 30 juin 2021.**

La Région s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise de l'AMI.

Il est conseillé aux porteurs de projets de prendre au préalable contact avec la Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines de la Région (voir coordonnées ci-après) afin d'avoir un échange préparatoire à la constitution du dossier de candidature :

Aude JOUAUX / Julien HERMILLY

aude.jouaux@normandie.fr / julien.hermilly@normandie.fr

[02 31 15 25 78](tel:0231152578) / [02 31 06 78 40](tel:0231067840)